



HAL
open science

**Licence professionnelle Inspection des sites industriels,
métrologie**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Inspection des sites industriels, métrologie. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028002

HAL Id: hceres-02028002

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028002v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Inspection des sites industriels, métrologie

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Production Industrielle*, spécialité *Inspection des sites industriels, métrologie* (ISI) a été habilitée en 2012, suite à un diplôme d'université ouvert en 2011. La formation se déroule uniquement en alternance sous contrat de professionnalisation et en formation continue. L'objectif est de former de futurs inspecteurs capables de contrôler des sites industriels à risques, tels que des sites chimiques, pétrochimiques, ou bien nucléaires que ce soit localement ou dans d'autres régions. Ces inspecteurs contribuent à la fois à la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ils doivent également garantir l'intégrité des équipements, faire respecter la réglementation.

Les emplois des diplômés (technicien méthodes et inspection, assistant inspecteur, *etc.*) correspondent bien à des métiers à responsabilités dans des entreprises et dans des organismes de contrôle majoritairement dans la région. Le diplômé débute en tant qu'inspecteur junior ou assistant inspecteur. La fonction d'inspecteur est accessible après une certification dans les domaines concernés (Union des industries chimiques, Union française des industries pétrolières, *etc.*). Les étudiants sont accompagnés dans le passage de cette certification.

Le programme pédagogique comprend sept unités d'enseignement (UE) dont deux en tronc commun avec deux autres licences professionnelles. Il permet d'atteindre les compétences visées. Son contenu est revu annuellement.

Cette LP est rattachée au département Génie mécanique et productique (GMP) de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Aix-Marseille Université (AMU) sur le campus d'Aix-en-Provence. Une seule autre licence professionnelle de ce type existe en France, à l'Université du Havre. Cette formation n'a pas de concurrence dans le sud de la France.

La licence professionnelle compte de nombreux partenaires industriels et institutionnels, formalisés par des conventions.

Analyse

Objectifs

La LP *Inspection des sites industriels, métrologie* a démarré avec deux parcours. Le premier concerne l'inspection des sites industriels et le second, la métrologie. Ce dernier a été abandonné rapidement en faveur du premier. L'intitulé maintenu est désormais *Inspection des sites industriels* (ISI). La formation se déroule uniquement en alternance (en contrat de professionnalisation) et en formation continue. L'objectif est de former de futurs inspecteurs capables de contrôler des sites industriels à risques, tels que des sites chimiques, pétrochimiques, ou bien nucléaires que ce soit localement ou dans d'autres régions. Son contenu associe les aspects techniques, méthodologiques et réglementaires de l'inspection et du contrôle de sites. Son fil conducteur est d'assurer la sûreté et la conformité réglementaire des équipements ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les emplois accessibles cités (technicien méthodes et inspection, assistant inspecteur, *etc.*) correspondent bien à des métiers à responsabilités dans le domaine de cette LP et montrent que la fonction d'inspecteur est majoritairement présente. Les diplômés occupent des emplois dans des entreprises et dans des organismes de contrôle majoritairement dans la région.

Le diplômé de la LP ISI peut ainsi exercer dans des exploitations industrielles, des organismes de contrôle, des bureaux d'études et des entreprises de fabrication d'équipements chaudronnés ou de tuyauteries. Le diplômé débute en tant qu'inspecteur junior ou assistant inspecteur. La fonction d'inspecteur est accessible après une certification dans les domaines concernés (Union des industries chimiques, Union française des industries pétrolières, *etc.*).

Le programme pédagogique couvre bien les domaines nécessaires à l'inspection de sites : résistance des matériaux, contrôle non destructif, soudage, équipements sous pression, chimie, corrosion, réglementation, hygiène et sécurité, plans d'inspection ; sans négliger les outils généraux : anglais, qualité, *etc.* Une partie *Plan de modernisation des installations industrielle* sera intégrée au programme. Le contenu du programme est revu annuellement.

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) doit être mise à jour suite à la mise en place de la semestrialisation. Le code du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) indiqué dans la fiche RNCP correspond bien aux métiers visés par la formation.

Organisation

Cette LP est rattachée au département GMP (400 étudiants) de l'IUT sur le site d'Aix-en-Provence et dispose des structures de ce département (secrétariat notamment). Le responsable de formation est un enseignant-chercheur du département.

Cette formation fait partie de la dénomination *Production Industrielle* avec deux autres LP de l'IUT : *Industrialisation des systèmes automatisés de production (ISAP)* et *Industrialisation intégrée (II)*.

La LP ISI comprend sept UE dont deux en tronc commun pour un volume horaire de 120 heures avec les deux LP citées ci-dessus. Il s'agit des outils généraux (UE1 *Communication et langage de l'entreprise* et UE2 *Outils scientifiques fondamentaux*). Les autres UE (332 heures) correspondent aux enseignements de spécialité et sont cohérents avec les objectifs de la formation. Le projet tuteuré et le stage constituent chacun une UE. Le programme pédagogique est bien structuré et répond aux objectifs visés par la formation. Les rythmes différents des trois spécialités (alternance pour ISI, formation initiale pour ISAP, alternance et formation initiale pour II) rendent difficile la planification du tronc commun.

La formation se déroule uniquement en alternance. Les périodes en entreprises sont longues, pouvant aller jusqu'à 10 semaines. Ce calendrier va évoluer vers une alternance un mois en entreprise / un mois en formation. Cette modification devrait contribuer à l'amélioration de l'organisation de la formation. La mise en place de la semestrialisation est également à l'étude pour la rentrée 2017.

Deux partenariats avec des acteurs de la formation continue, des entreprises, des organismes de contrôle sont formalisés par des conventions. Ainsi, deux conventions de partenariat ont été signées en 2013, la première entre le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, l'Université, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et neuf groupes industriels (Total, EDF, groupe chimique Arkema) et organismes de contrôle (groupe spécialisé dans le domaine du contrôle Apave, Institut de Soudure Industrie, *etc.*) et la deuxième, pour une durée de six années entre des organismes de contrôle (Apave, Institut de Soudure), le Greta (groupement d'établissements) pour la gestion du recrutement et Formasup, organisme universitaire pour le développement de l'alternance. Des enseignements se déroulent à l'Institut de Soudure et à l'Apave permettant l'utilisation de matériels spécifiques (cabines de soudage et équipements sous pression). Les travaux pratiques de contrôle non destructif (CND) se déroulent au laboratoire de CND du Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA), unité propre du CNRS.

Positionnement dans l'environnement

Il existe une seule autre LP de ce type en France, à l'IUT du Havre : la spécialité *Inspection des sites industriels*. La LP ISI n'a donc pas de concurrence dans le sud de la France.

Les partenaires industriels sont nombreux et leur nombre augmente chaque année. Ils sont issus de grands groupes industriels ou d'organismes de contrôle. Ils accueillent des étudiants en alternance, enseignent dans la formation, sont présents dans le conseil de perfectionnement et dans le jury de la LP ou bien encore permettent l'utilisation du matériel spécialisé pour les travaux pratiques. Le LMA est partenaire de la formation.

Les diplômés trouvent des emplois dans le département et la région. Les tableaux des enquêtes d'insertion montrent que la quasi-totalité des emplois occupés par les diplômés est située dans la moitié sud de la France.

Il est envisagé de participer aux journées de l'inspection, manifestation organisée par l'Union des industries chimiques (UIC) et l'Union française des industries pétrolières (UFIP), et qui réunit les acteurs de l'inspection au niveau national.

Bien qu'unique dans le sud de la France, des actions de communication sont menées pour faire connaître la formation auprès des industriels.

Équipe pédagogique
<p>Le pilotage de la formation est assuré par une équipe de six enseignants, s'appuyant sur la structure du département GMP de l'IUT. Le responsable de formation, maître de conférences au département GMP assure un enseignement de 16 heures. Il peut s'appuyer sur un responsable des emplois du temps et sur quatre autres enseignants impliqués dans le suivi des projets et des stages. Le responsable de la formation assure la promotion de la formation, le recrutement des étudiants et la gestion courante (notes, absences, organisation des soutenances et jurys, <i>etc.</i>).</p> <p>L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants de l'IUT, d'enseignants de lycées et de vacataires issus d'entreprises ou d'organismes de contrôle. La diversité de l'équipe est réelle et la participation des professionnels aux enseignements relevant du cœur de compétences est significative. Pour les 452 heures de formation, l'université assure 45,30 % des enseignements avec 26 % par des enseignants-chercheurs, 40 % par des intervenant issus des milieux industriels (12 intervenants) dont environ 32 % dans le cœur de métier. Les fonctions dans l'entreprise de ces intervenants ne sont pas précisées dans le tableau récapitulatif des intervenants professionnels.</p> <p>L'équipe s'appuie sur le conseil de perfectionnement (un par an) et le conseil du département GMP. Des étudiants font partie de ces deux instances. Des réunions sont également organisées par le chef de département GMP avec les responsables des formations rattachés au département et les représentants des étudiants. Des réunions moins formelles entre les responsables de formation et les représentants étudiants permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs ne sont pas très élevés pour une formation qui n'a pas de concurrence et sont à maintenir. Les effectifs sur cinq ans varient entre 10 à 15 étudiants avec une année de baisse à six étudiants. Le taux de réussite est voisin de 100%. Un seul abandon est constaté en 2014 et 2015. Les entreprises semblent ne pas pouvoir recruter un nombre plus important d'alternants d'où la nécessité d'élargir la visibilité de la formation vers d'autres entreprises.</p> <p>Il y a peu d'étudiants issus de deuxième année de licence générale - L2 (un seul étudiant accueilli en quatre ans). Pour les quatre dernières années, sur les 42 étudiants inscrits, la tendance est à un déséquilibre des titulaires de DUT (environ un tiers) au profit des titulaires de BTS (environ deux tiers). Les étudiants sont tous en contrat de professionnalisation, on note une seule validation des acquis de l'expérience (VAE) sur la période et aucun inscrit en formation continue.</p> <p>L'insertion des diplômés est très bonne et les poursuites d'études faibles. Les emplois occupés sont cohérents avec les métiers et le niveau visés par la licence professionnelle.</p> <p>Les diplômés, six mois après l'obtention de leur diplôme sont majoritairement en emploi. 30 mois après, ils occupent des emplois en contrat à durée indéterminée (CDI), pour la plupart dans le département ou dans la moitié sud de la France et dans le domaine de l'inspection.</p> <p>Le Greta a réalisé une enquête d'insertion à six mois qui a concerné les diplômés de 2012 à 2015. Avec un taux de réponse de 100 %, cette enquête donne un taux d'insertion à 93 % et souligne que cette insertion est quasiment immédiate après l'obtention du diplôme avec majoritairement des CDI.</p> <p>L'enquête nationale a porté sur l'insertion à 30 mois et a concerné les diplômés de 2012 et 2013. Le taux de réponse est de 83 % pour cette enquête et donne un taux d'insertion de 90 %.</p> <p>Sur les 44 diplômés de 2012 à 2015, une seule poursuite d'études est signalée.</p> <p>Les bilans des enquêtes d'insertion n'étant pas fournis en annexes, il est cependant impossible de savoir si les diplômés en contrat à durée déterminée sont des étudiants poursuivant leurs études en alternance et comment ils sont considérés (insertion ou poursuite d'études).</p>
Place de la recherche
<p>La licence professionnelle peut s'appuyer sur le LMA sur le site d'Aix-en-Provence, avec notamment l'équipe de Contrôle non destructif. En effet, cinq enseignants-chercheurs de ce laboratoire interviennent pour 101 heures d'enseignement en sciences des matériaux et contrôle non destructif. Ils sont tuteurs des étudiants pour les projets et les stages. Les étudiants utilisent les équipements performants du laboratoire pour leurs travaux pratiques.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Le lien avec les professionnels se fait par l'alternance, la formation étant dispensée uniquement en contrat de professionnalisation (10 à 15 contrats par an).</p> <p>Ce lien se fait également via les intervenants dans les enseignements issus d'entreprises, par les conventions de partenariats signés avec les entreprises et les organismes de contrôle, par leur contribution à son amélioration et à l'adaptation de son contenu aux évolutions réglementaires et aux attentes du métier d'inspecteur lors des conseils de perfectionnement.</p> <p>La LP ISI facilite la réussite de la certification en inspection (niveau 1) en organisant un examen très proche de celui-ci en fin de formation. Une partie des enseignements du tronc commun est consacrée à la connaissance des entreprises : droit du travail, propriété industrielle et qualité. Elle est assurée par des vacataires issus des milieux industriels. Quelques heures sont consacrées au projet personnel et professionnel. Un travail sur la traduction des objectifs de</p>

chaque enseignement en compétence professionnelle est bien démarré. La fiche RNCP est bien renseignée sur les compétences acquises qui sont aussi reprises dans le supplément au diplôme.
 Les professionnels sont satisfaits de la formation. Une enquête est réalisée auprès des entreprises accueillant les étudiants en alternance. Un exemple de grille est présenté. Des préconisations y sont faites par les entreprises pour améliorer la formation ou faire évoluer les contenus.
 Pour l'alternance, la licence professionnelle s'appuie sur Formasup, organisme universitaire pour le développement de l'alternance. Ce dernier gère la partie administrative, juridique et financière des contrats de professionnalisation.

Place des projets et des stages

Les étudiants sont en alternance, le projet et le stage se font dans l'entreprise.
 Le projet tuteuré est proposé par l'alternant et son tuteur industriel. La mission du projet est bien différenciée de celle du stage. Elle est validée par une commission pédagogique selon des critères bien identifiés de professionnalisation et une démarche de conduite de projet. Le projet est à caractère industriel en lien avec l'entreprise d'accueil de l'étudiant. Sur les 150 heures de projet, 110 heures sont inscrites dans l'emploi du temps de l'étudiant. Les étudiants sont évalués lors de trois revues de projets, les attendus de chacune de ces revues et les grilles d'évaluation sont présentés. Des exemples de sujets de projet ainsi que des exemples de grille d'évaluation de l'avancement du projet sont présentés. Les modalités d'évaluation et les coefficients attribués à chaque étape sont aussi résumés dans le dossier.
 Le stage correspond aux périodes en entreprise. Les objectifs, modalités de suivi et d'évaluation du stage sont bien identifiés.
 Les attendus des stages ainsi que les grilles d'évaluation sont également présentés. Deux visites en entreprises sont réalisées. Les tuteurs universitaires des étudiants sont des enseignants-chercheurs en contrôle non destructif ou matériaux.
 Les étudiants disposent dans leur livret d'alternance des modalités d'évaluation des stages et projets, d'un document d'aide à la rédaction de leurs rapports (projet et stage) et de consignes pour les soutenances. Ce livret sert d'outil d'échange entre le tuteur industriel et universitaire. Le dossier ne précise pas si les échanges entre les étudiants sur les projets et sur les missions réalisées en entreprise sont formalisés dans le cadre de ces revues ou à chaque retour à l'IUT.
 Les projets et stages sont bien encadrés. Le suivi des stages et des projets tuteurés est effectué par le responsable de formation, le responsable des projets tuteurés et quatre enseignants-chercheurs du département GMP.

Place de l'international

La certification en langue anglaise via le TOEIC (*Test of English for International Communication*) est mise en place. Les résultats obtenus en moyenne sont en augmentation, et ont atteint pour la dernière année le niveau de 600 points qui correspond à l'anglais opérationnel de base. On compte 44 heures d'anglais en tronc commun avec les autres spécialités, dont 20 heures de préparation au TOIEC. Il est envisagé de mettre en place des groupes de niveau pour les trois spécialités de la dénomination *Production Industrielle*.
 Il n'y a pas d'accueil d'étudiants étrangers. Les étudiants étant tous en alternance, il est compliqué de leur faire faire des échanges avec des universités étrangères.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités de recrutement sont classiques se basent sur le dossier et la motivation. L'entretien de recrutement n'est pas systématique ce qui semble curieux pour une formation uniquement en alternance. Les CV des étudiants présélectionnés sont communiqués aux entreprises qui souhaitent recruter des alternants. L'admission définitive est conditionnée par l'obtention d'un contrat de professionnalisation.
 Le Greta apporte son soutien dans la gestion du recrutement. Un forum est organisé annuellement, il met en relation des candidats et des entreprises après pré-sélection de leur dossier. La majorité des contrats est trouvée lors de ce forum.
 Le taux de pression est de 3,3 et les bac+2 d'origine des inscrits sont bien indiqués. La répartition a tendance à se déséquilibrer au profit des titulaires de BTS (deux tiers de l'effectif). Depuis son ouverture, la LP a accueilli un seul étudiant issu de L2.
 Des actions sont menées pour faire connaître la formation auprès des bac+2. Des courriers sont envoyés dans les lycées ciblant principalement les BTS *Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle*. Une journée poursuite d'études vise les étudiants de DUT *Génie mécanique et productique* (GMP). Une réflexion est menée pour intégrer d'autres publics (DUT *Hygiène, sécurité, environnement*).
 Le taux de féminisation est faible alors qu'il y a une demande de la part des entreprises.
 Des passerelles sont envisagées avec la licence *Sciences pour l'ingénieur* (SPI). Il faut les concrétiser. Deux modules ont été identifiés en L2 SPI, parcours *Ingénierie mécanique*, permettant aux étudiants d'intégrer la LP, un module du semestre 6 de cette licence devrait être déplacé en semestre 4.
 Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est proposée en contrat de professionnalisation depuis 2012 (ouverte en 2011 sous forme de diplôme d'université).</p> <p>Il n'y a pas d'accueil d'étudiants en formation continue. La procédure VAE de l'Université est présentée, une seule candidature est allée au bout de la validation, en 2014. En revanche, des candidatures pour suivre la LP en formation continue sont en cours. Il en est de même pour des candidatures VAE.</p> <p>Les étudiants passent la certification Voltaire en orthographe depuis 2013 et disposent d'une autoformation en ligne.</p> <p>Les outils numériques sont utilisés dans la formation, les étudiants disposent de tous les logiciels nécessaires à leur futur métier. Les étudiants utilisent la plateforme AMeTICE (Aix-Marseille enseignement avec les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) de l'Université. Ils y retrouvent les documents administratifs et pédagogiques nécessaires à la formation. Une expérimentation avec des boîtiers de vote est en cours.</p> <p>Le dossier ne précise pas si des demandes d'ouverture de la formation par apprentissage ont été déposées.</p>
Évaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances, la constitution des jurys sont respectés et présentés aux étudiants. Les évaluations se déroulent sous forme de contrôle continu intégral. Les critères d'attribution du diplôme sont cohérents avec l'arrêté du 17 décembre 1999. Ils sont portés à la connaissance des étudiants lors du premier conseil de département et sont récapitulés dans le livret d'alternance. Le jury final est constitué de 30 % de membres issus des milieux professionnels. Le tableau des enseignements indique que les coefficients entre les UE varient bien dans un rapport de 1 à 3.</p> <p>L'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 et une moyenne aux UE <i>Projet</i> et <i>Stage</i> également supérieure à 10.</p> <p>En cas d'échec, les UE validées à plus de 10/20 sont capitalisables. Une deuxième session est organisée au minimum 15 jours après les résultats de la première session. Il n'y a actuellement pas de jury à l'issue du semestre 5, la mise en place de la semestrialisation étant en cours.</p> <p>L'implication des étudiants dans la vie sportive, associative ou institutionnelle de l'Université est valorisée par un ou plusieurs bonus, dans une limite d'un cumul de 0,5 point ajouté à la moyenne générale.</p> <p>Un tableau récapitulatif des UE, des matières qui les composent, des coefficients et des ECTS est bien renseigné dans le dossier. Les grilles d'évaluation des projets et stages sont également présentées.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Un portefeuille d'expériences et de compétences a été mis en place en 2016, l'année de rédaction du dossier d'évaluation. Le retour des étudiants est positif.</p> <p>Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont clairement exprimées. Le supplément au diplôme est clair et lisible. Rédigé suivant les recommandations de la commission européenne, il reprend bien les compétences attendues, les métiers visés, les modalités d'obtention du diplôme, le programme de formation ainsi que la liste des UE.</p> <p>Le livret de l'étudiant en alternance comprend tous les éléments administratifs et d'ordre pédagogique : règlement, programme, équipe pédagogique, consignes pour la rédaction des rapports et la préparation des soutenances. Les notes des étudiants y sont reportées.</p> <p>Des comptes rendus d'activité doivent être complétés par l'étudiant, aussi bien pour les périodes en entreprises que pour celles en centre de formation. Ces comptes rendus font état des compétences acquises.</p> <p>Un bonus/malus est attribué en fonction de la manière dont est complété le livret. Le sommaire de ce livret est présent dans le dossier.</p> <p>Le calendrier annuel avec les dates des périodes en entreprise et de soutenances est présenté.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est réalisé à la fois par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'Université et par des enquêtes internes faites par le Greta. Les taux de réponses sont très bons (100 % pour les enquêtes internes et supérieurs 78 % pour les enquêtes de l'OVE). Le suivi permet d'obtenir des informations assez complètes sur les postes occupés par les diplômés. Les enquêtes sont réalisées à 30 mois par l'OVE et à six mois pour les enquêtes internes. Les résultats complets des enquêtes ne sont pas donnés en annexe.</p> <p>Les liens autres que par le biais des enquêtes (réseau des <i>alumni</i>, interventions des diplômés dans la formation) ne sont pas précisés à l'exception des témoignages apportés par les diplômés sur les métiers d'inspection lors du forum de recrutement.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement existe et se réunit au moins une fois par an. Outre les points classiques abordés : bilans pédagogiques et sur les effectifs, retour sur les enseignements par les étudiants, suivi des diplômés, évolution de la formation ; y sont également traités le recrutement des vacataires et l'étude des dossiers VAE. La forte présence des organismes partenaires et des industriels est à souligner. Les propositions de modification ou d'amélioration continue de la formation validées dans le conseil sont suivies d'actions concrètes.

Un seul compte rendu de conseil de perfectionnement très détaillée est joint au dossier. Un bilan très complet des enseignements est réalisé, la mise en place de l'évaluation des enseignements par les étudiants est décidée.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée de façon systématique et formelle. Les étudiants évaluent chaque module d'enseignement puis la formation dans son ensemble. Ils sont globalement très satisfaits de leur formation avec une moyenne de 77 % pour les modules, et un taux de 96 % pour la formation au sens large. Un retour est fait à chaque enseignant. Le responsable de formation complète une grille d'autoévaluation, le bilan est positif.

L'évaluation des étudiants se fait sous forme d'enquêtes en ligne à l'aide d'un logiciel. Il s'agit de fiches par modules. Des heures sont planifiées afin que tous les étudiants y répondent. Cette enquête s'appuie sur des documents du Centre de formation d'apprentis (CFA) Épure-Méditerranée. Un deuxième document émanant toujours du même CFA leur permet d'évaluer la formation au sens large. Le responsable de la formation a accès à l'ensemble des fiches et les enseignants ont accès seulement aux fiches de leurs modules. En complément, des réunions bilans sont organisées au mois de mars avec les étudiants. Ils s'expriment à propos des enseignements délivrés.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne insertion professionnelle, dans le domaine de la formation et majoritairement dans la région.
- Formation par alternance.
- Participation très active des professionnels à la formation : conventions de partenariats, intervention dans la formation, accueil des alternants et participation au conseil de perfectionnement.
- Très peu de concurrence au niveau national.
- Accès à des matériels performants au sein d'un laboratoire de recherche, bonne implication des enseignants-chercheurs dans la formation.
- Outils d'amélioration continue de la formation pertinents et effectifs : autoévaluation, évaluation de la formation par les étudiants, conseil de perfectionnement, retour des tuteurs industriels.

Points faibles :

- Faibles effectifs.
- Répartition déséquilibrée des effectifs issus de DUT-BTS.
- Peu d'étudiants issus de L2, du fait du peu de passerelles dédiées.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Inspection des sites industriels, métrologie*, ouverte en 2012 et quasiment unique sur le territoire national, bénéficie d'un bon ancrage local, avec des partenariats forts et des industriels impliqués dans la formation à tous les niveaux : accueil d'étudiants en alternance, conseil de perfectionnement, jurys. Les industriels et les étudiants sont satisfaits de la formation. Les enseignants-chercheurs sont très impliqués et mettent à disposition des équipements pour les travaux pratiques. L'insertion professionnelle est bonne et rapide. Il est nécessaire de développer la

visibilité de la formation afin de stabiliser les effectifs et d'accroître la diversité des publics, notamment en direction des DUT et des étudiants issus de L2. Il conviendrait également de renforcer davantage la communication auprès des entreprises afin d'accueillir plus d'alternants et de salariés en formation continue. Une demande d'ouverture de la formation par apprentissage pourrait être envisagée.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

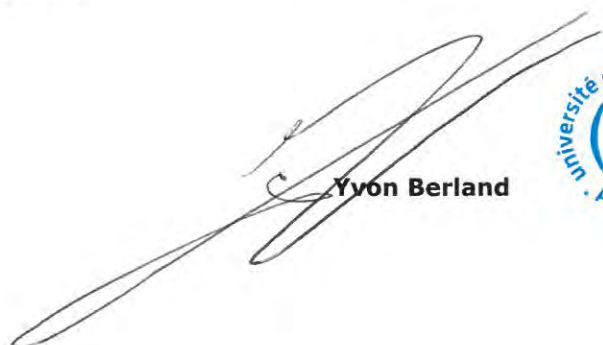
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence Professionnelle

**N° du rapport HCERES :
419618**

**Intitulé de la formation :
Production industrielle
spécialité Inspection des sites
industriels, métrologie**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

Analyse

Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation accueille cette année deux étudiantes en formation continue (CIF), qui sont en reconversion professionnelle dans le groupe TOTAL. TOTAL finance intégralement leur formation.
---	--

Conclusion de l'évaluation

Points faibles	<p>36 % de DUT variés (GMP, MP, SGM) et 62 % de BTS variés (CRCI, MI, ATI, Electrotechnique, CPI, CM, IPM, CRSA) semblent être des pourcentages qui conduisent à un bon équilibre au sein de la formation au vu des résultats obtenus (taux de réussite de 95.6 %).</p> <p>Ce ratio permet un équilibre des niveaux d'enseignement (par exemple trop de DUT entraînerait des difficultés à suivre pour les étudiants de BTS, et au contraire, trop de BTS pourrait induire un enseignement moins universitaire).</p>
Avis global et recommandations	<p>La formation de licence professionnelle ISI doit être présentée aux XVI^{èmes} journées de l'inspection dans l'industrie chimique, 14-15 juin 2017, à Avignon. Toutes les entreprises de l'inspection seront présentes, ce qui permettra de renforcer efficacement notre communication auprès de ces entreprises afin d'accueillir plus d'alternants et de salariés de formation continue.</p> <p>http://www.uic.fr/Actualites-et-publications/Evenements/XVIemes-Journees-de-l-inspection-dans-l-industrie-chimique-les-14-et-15-Juin-2017-a-Avignon</p>